L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS :

DIMANCHE MATIN, 24 NOVEMBRE.

FEUILLETON.

LES HOMMES LIBRES.

ROMAN PASTORAL

DU TEMPS DE LA TERREUR.

PAR C. D'HERICAULT.

DEUXIEME PARTIE.

LE DRAME.

V—Suite.

—Peut être, dit Saturnin en joignant les mains avec un geste de supplication, tout n'est-il pas perdu. La citoyenne n'a pas pu être arrêtée.

—C'est vrai, dit Louis Balin d'une voix embarrassée.

—Il est à croire, dit Ruchonne, quequ'un l'avait avertie, mais je sais où elle a eset réfugiée ! personne n'en est plus encore de la sauver. Je dis peut-être, car j'ai eu le malheur de tenir ma promesse envers Mdlle Renine !

—Oh, est-elle ? demanda Anthyme d'une voix étouffée ; peut-être pourrions-nous lui faire de nouveau prendre la fuite, et rouvrir de nouveau notre piège.

—Elle est, ou plutôt elle doit être à Saint Nicolas de la Chaussée, m'a Brutus, que, selon mes prévisions, j'ai fait arrêter, m'a pas déjà enlevée.

—En toute donc, tu vas me servir de guide. Je te donne dix minutes pour trouver un cheval ! Malheur à toi si tu commets la moindre indiscrétion.

Saturnin sortit d'un pas allégre.

—Deuxes tu, citoyen envoyé, que je te donne une escorte.

—Voici mon escorte, répondit Anthyme en serrant son passe-port. Je l'engage à faire des vœux pour que nous réussissions. Ah ! je l'engage encore à ouvrir dès ce soir la porte de la cage à ces vieilles filles, les citoyennes Ganneville, deux chauves valent mieux qu'une. Il faut laisserez aller ou elles voudront en les faisant surveiller de loin et sans qu'elles puissent en douter.

—Et si elles se sauvent en Angleterre !

—Eh, bien, leur retour, qui ou confisquera sera plus utile à la république que leur rang repaîtin sur les pavés. Maintenant sortons. Je ne me dis pas de toi, mais permets moi de ne pas te quitter. Requiers qu'on me donne quelque nourriture, et tâche de ne pas faire de geste qui puisse paraître signifier Saint Nicolas de Lacq, je ne sais quoi, car aussi vrai, comme je suis le nouveau chef de l'Impimerie Nicolas, le compagnon de Robespierre et le juge juré du tribunal révolutionnaire, si tu faisais pour le moindre geste vouloir avertir n'importe qui de mes projets pour ce soir, je te brûle la cervelle comme à un chien.

VI.

Un terroriste de la Normandie.

Saturnin ne tarda pas à venir rejoindre Anthyme. Il était monté sur un superbe cheval, noire vite, mais plus brillant que le bon Fauvel. Il traversa toute la ville avec la fierté d'un triomphateur, et comme l'Etre suprême restauré, la vieille, à Paris, était, dans les districts éloignés, une divinité encore respectée, il traversa le théâtre de la partie, le seul Dieu qu'on put adorer sans danger de mort depuis qu'on avait décrété la liberté des cultes. Il le supplia d'arrêter pour quelques minutes encore les assaps pour qu'à l'avançoient de l'orient pour masquer les rayons du soleil couchant. Les images n'arrêtèrent en effet et formèrent bientôt gri-saire à l'extrémité de l'horizon méridional. Saturnin fut vu de tous les bourgeois de l'Orange en compagnie du représentant de l'autorité suprême, et il sentit que la joie et la gloire de ce moment compensaient toutes les souffrances d'une vie incomprise. Saturnin était un martyr du devoir.

Dans cette histoire, destinée à montrer ce que la société d'alors faisait nécessairement et fatalement des bons comme des mauvais instincts de l'humanité, cet homme est un des types les plus singuliers. Il est bon, il est doux, bienveillant, charitable, probe ; il vit laborieusement, avec sa femme et ses enfants qu'il adore ; la république a réduit sa petite fortune et il partage ce qui lui reste avec ses pauvres voisins ; il aimerait mieux mourir que prendre la moindre part au pillage ; il pleurerait en entendant gémir un chien, et il a dénoncé plus de trois cents personnes. Ce qu'il a répandu d'angoisses, ce qu'il a semé de douleurs, de ruine et d'effroi est incalculable. Tout ce que la Terreur a commis de crimes dans l'exemple, c'est avec son aide, à son instigation prémédité et répétée, c'est lui qui fait les veuves et les orphelins, qui remplit les prisons, qui hérisse, sèvres, rend lache ou furieux un pays tout entier, et qui dirige vers le terrible gibet de la loi des centaines de têtes. Il n'est pas le bourreau, il a toute mission il obéit aux plus noibles sentiments sociaux : l'amour de l'ordre, un plus noble, au plus sincère des instincts de la race normande : LE RESPECT DE LA LOI.

La loi engage chaque citoyen à poursuivre et à dénoncer, sans trêve ni merci, les suspects ; il dénonce et poursuit, avec la grave sérénité d'un magistrat consistant que telle décision d'un jury importe l'application de la peine de mort, avec l'activité consciencieuse d'un propriétaire obéissant à la loi de l'échenillage, avec le passion héroïque, le dévouement absolu du soldat qui une volonté souveraine, indiscutée, indiscutable, pousse contre d'autres hommes appelés, par décret, ennemis du pays.

Saturnin Ruchonne, le tigre, le buveur de sang, le cannibale, celui que j'ai accusé comme un monstre Saturnin *Hourreau*, était au contraire un grand citoyen, mais dirigé par la TERREUR faisant violence à tous ses instincts pour obéir héroïquement à la volonté d'un Robespierre, érigée en loi du pays.

En ce moment, il est l'esclave d'Anthyme qui représente le Comité de Salut public, c'est à dire la Convention, la France, la loi, le Droit. Il est prêt à lui obéir aveuglément, sans essayer de comprendre, et dût son obéissance coûter la vie à ceux qu'il aime cent fois plus que lui-même, à sa femme et à ses enfants.

Quand il eut dépassé les dernières maisons de la ville, il laissa son cheval au grand trot, dans la route qu'Anthyme avait suivie pour venir.

—Tu as un bon cheval et tu parais un habile cavalier ; approche, crie rudement Anthyme, nous causerons en chemisant.

Saturnin vint se mettre au côté de son compagnon.

—Oui, le cheval est bon, dit-il, et c'est le meilleur de la ville ; il appartient au maire. Je l'ai requis au nom du Comité de Salut public. Ce fait plaisir de se trouver sur un bon bidet. J'en avais de meilleurs encore que celui-ci, mais c'était du temps des Vrans, et je ne regrette point d'être devenu pauvre puisque la patrie a appelé chaque citoyen à être en quelque sorte des anciens Romains. L'homme vaut mieux.

—Tu te nommes Saturnin Ruchonne, le *Dévoueur*, comme on dit.

—Oui, murmura le petit homme en soupirant.

—Et tu du pays !

—Non, citoyen courrier, je suis du pays Houlme, — je te demande pardon de me servir des anciens termes, — en basse Normandie, près du Perche, entre l'Avranchin, le Bessin et la campagne de Caen, dioncèse de Séez. Mon père descendait d'une vieille famille de tisserands huguenots, un de mes ancêtres qui s'était battu sous les ordres du fameux Montchrestien de Vasselville, vint s'établir dans la commune de Mille Saxelle, dépendant du doyenné de Briouze. Nous avions là une aumone ou vavassorie roturière, relevant du fief du lieu, qui relevait lui même du haut fief de la Cheneille. Moi, je me fis éleveur de bestiaux ; les bazarde m'amenerent dans le pays de Caux, où je me marrai.

—Tu parais, dit brusquement Anthyme, avoir conservé trop bonne mémoire des choses de l'ancien régime, du temps de tes ancêtres, comme tu dis.

Cinq enfants pour avoir le droit de faire un jeu de mots. C'est bien clair !

Quelquefois ces pères plaisants trouvent des mauvais d'esprit (sans calembours). Il y eut un Lorrain qui donna à son fils le nom d'Izus. Le maire écarquilla les yeux.

—Oui, dit-il, le maire. Si j'avais eu une fille j'aurais appelée Izult.

—L'amante de Tristan, je comprends. Mais, ajouta le maire, as-tu encore votre premier enfant ?

—Oui, monsieur.

—Je comprends alors le nom d'Izus. Le second, vous l'appelerez Hideux.

La hardiesse fait que précisément le nom de l'honorable magistrat municipal qui s'était opposé au nom de Lenia offre, par la désignation même des sonctions de M. Leblanc, un jeu de mots. dont le maire de Montmartre, en homme d'esprit, a été le premier à rire. Tous ses arrêtés sont signés : "le maire Leblanc.

Il paraît que quelque M. Gois a présenté sa fille, et que le maire a entendu le nom de Lois, il a dit :

—Mais ce nom n'existe pas !

—Je vous demande pardon, monsieur le maire.

—Mais alors il doit être excessivement rare !

—Oh ! oui, a répondu M. Gois ; rare comme la *merle blanc*.

(*A continuer.*)

Chronique Parisienne.

Sommes-nous corlaux, nous autres Français en général, et nous autres Parisiens en particulier, — quand nous ne sommes pas badauds ! Si quelque nouvelle apprise qu'une femme veut chanter, *masqué*, à un de nos théâtres lyriques, et avec la condition *rien qui nous* que le directeur lui donne le plaisir de la laisser à connaître son secret, voilà que notre curiosité est émoustillée, nous interrogeons celui et et celui-là, nous tourmentons ceux qui ne savent rien de plus mystérieuse, en un mot, nous faisons tout le possible pour dénouer les cordons de son masque.

Eh ! mon Dieu ! laissons la prendre d'abord, chanter ensuite, nous verrons plus tard si nous pouvons, sans être indiscrets, avoir le mot de cette énigme lyrique, — si tant est que ce masque ne soit pas un mythe, ou plutôt une mystification.

Pourquoi ne pas en douter ? Nous en avons eu bien d'autres, et nous savons comment elles se font, nous qui ne sommes pas exempts de remords sur ce point.

Mais supposons que le fait est vrai.

— Quelle est cette femme ? se demande-t-on. Est-elle laide et possède-t-elle une belle voix ? On blâme recule vile devant le préjugé de "monter sur les planches", ayant peut-être un nom aussi illustre que celui de Mlle Piccolomini, qui comptait dans sa famille des cardinaux et un pape ?

Les suppositions vont leur train, et la liste en est longue. Je vous l'épargne.

La laideur a été la première hypothèse qui soit venue à l'esprit ; — des femmes plus partisé-cutérement.

Il est vrai que nous avons un précédent. Le voici :

Une artiste italienne, Mme Barbieri-Nini (c'est peu galant ce que je fais là en mettant un nom en toutes lettres, mais cette cantatrice avait le bon esprit de parler, elle la première, de la cruauté de la nature, qui l'avait truitée en mastrère ; je me crois autorisé à la nommer sans trop de scrupule) ; Mme Barbieri-Nini, dis-je, avait une voix superbe, une voix de soprano exceptionnelle.

Elle mettait toujours, dans ses traités d'engagement avec les impresarii italiens, la clause qu'elle débuterait par le rôle de *Lucrèce Borgia*, dans l'opéra de l'honnête, de ce nom.

L'impresario, s'il était galant, n'hésitait pas un instant à insérer cette clause ; s'il l'était moins, il regardait bien un peu la cantatrice, souriait malicieusement et finissait toujours par acquiescer à sa demande, — car c'était à prendre ou à laisser.

Mme Barbieri-Nini avait été fort belle, assurément ; mais la petite vérole avait labouré impitoyablement sa jolie figure, et en avait fait une écumoire.

Toutefois, sa voix n'étant pas trouée et comparée comme son visage, l'artiste n'avait pas quitté la carrière théâtrale.

Elle voulait débuter par le rôle de Lucrèce Borgia, car la blonde tigresse avive nécessaire en même, et c'est sous le masque qu'elle chanta son premier morceau : "*Con i bello ! qual incanto !*" etc.

Or, se disait-elle, je veux que le public me juge sur ma voix et sur mon talent, non sur ma figure. Une fois qu'il m'aura entendue et jugée, il pourra me voir. Et croyez moi, s'il est juste, il ne se dédjugera pas.

Alors, mais seulement alors, elle se démasquait.

Les applaudissements qui éclataient pour saluer la cantatrice ne s'arrêtaient jamais pour froisser la femme.

Passons à un tout autre sujet.

Ainsi, c'est bien établi, un magistrat municipal a pas le droit de refuser à surnoyeter la naissance d'un nouveau né sous le prenom que les parents ont choisi, — tant que ce prénom n'a aucun des inconvénients désignés dans la loi de germinal.

Cette loi fut dictée pour couper court à la manie des noms étranges mis en vogue par la Révolution. Non contents de choisir pour eux-mêmes ou d'imposer à leurs enfants les noms de Brutus, de Léonidas, d'Epaminondas, les fanatiques prenaient ceux de *Mot-sur-Tyrans*, de *Peuple Roi*, de *Haine aux Aristocrates* et autres petits noms pareils dont l'euphonie n'était pas le qualité la plus brillante, et avec lesquels l'histoire, le calendrier et le martyrologe n'avaient rien à faire.

Mais cette loi n'empêche pas les parens de choisir pour leurs enfans un autre que celui d'un saint du calendrier.

On sait que M. Alexandre Dumas fils, devenu pere, est tentant de lutter pour faire inscrire au bile sous le nom de Jeannine, qui en somme, n'est que le diminutif de Jeanne, comme Paulin est celui de Paul—Beaucoup plus joliet à M Limayrac—et Victorin le diminutif de Victor, — demandez à M. Joncières. Il est vrai qu'il y a eu saint Paulin et saint Victorin, mais si l'on avait refusé de les baptiser eux-mêmes sous ces noms, ils ne seraient pas au calendrier.

Eh bien ! le maire de Montmartre, M. Leblanc, ne voulait pas inscrire sur les registres de l'état civil la petite fille de M. Gois sous le nom de Lenia. M. Gois était décidé à faire assigner le maire. Il paraît qu'il a été invité à se présenter au parquet, et que le tribunal lui a donné gain de cause. Mlle Gois portera légalement le prénom de Lenia, qui en vaut bien un autre.

Un vieillard, qui ne comprends pas en quoi ce nom, tout à fait inoffensif, avait pu éveiller les susceptibilités municipales, Lenia ou Leona n'est-il pas de la famille de Léon et de Léonie, dont il est une variante, et ne veut il pas dire lionne ?

On peut bien s'appeler Colombe, pourquoi ne s'appellerait-on pas du nom de la reine des forêts ?

La source des noms de femmes est inépuisable. On les emprunte au ciel, à la terre, aux fleurs, aux animaux, aux villes, aux couleurs, aux vertus. On appelle ses enfants Stella ou Céleste, Agathe ou Caroline, Rose ou Marguerite, Colombe ou Hermine, Florence ou Nimda, Blanche ou Amarante, Modeste ou Clémentine, etc., etc. Il y a vertus antiques à un père le sapeice de sortir de l'ornière et de changer ces noms par d'autres, pris aussi parmi ceux des villes, des couleurs, des fleurs, des pierres précieuses, des vertus, et d'appeler leurs enfants : Sirius, Comet, Pensée, Antiqque, Rome, Blonde, Ingénue, etc., ou jetters les hauts cris, ou tout au moins on en rira comme de la chose la plus ridicule du monde.

Je ne parle pas de ces originaux qui, pour se rendre plus singuliers encore, cherchent des noms impossibles, ne paraissant se délecter que de l'étonnement général.

Il y en a qui occupient tout exprès un prénom et un nom, rien que pour faire un pitoyable jeu de mots qui fera souvent mangrèer contre celui qui en est affligé.

Ils ne pourront sous cause de Paul-Ignace, donné par un père plaisant, M. Chinel, vannier du quartier latin, à son héritier. Celui-ci mit sur sa porte *Paul I. Chinel*, et les passants en faisaient des gorges chaudes et hausaient les épaules.

Et cet autre père qui avait donné les noms de Perpétue, de Cosme, de Maglore, etc., à son fils. — Il en avait cinq—pour la pûrité satisfaction de pouvoir dire, en les appelant : "Cosme, comtesse Alexandre, perpétue nos gloire.

Cinq enfants pour avoir le droit de faire un jeu de mots. C'est bien clair !

Quelquefois ces pères plaisants trouvent des maires d'esprit (sans calembours). Il y eut un Lorrain qui donna à son fils le nom d'Izus. Le maire écarquilla les yeux.

—Oui, dit-il, le maire. Si j'avais eu une fille j'aurais appelée Izult.

—L'amante de Tristan, je comprends. Mais, ajouta le maire, as-tu encore votre premier enfant ?

—Oui, monsieur.

—Je comprends alors le nom d'Izus. Le second, vous l'appellerez Hideux.

La hardiesse fait que précisément le nom de l'honorable magistrat municipal qui s'était opposé au nom de Lenia offre, par la désignation même des sonctions de M. Leblanc, un jeu de mots. dont le maire de Montmartre, en homme d'esprit, a été le premier à rire. Tous ses arrêtés sont signés : "le maire Leblanc.

Il paraît que quelque M. Gois a présenté sa fille, et que le maire a entendu le nom de Lois, il a dit :

—Mais ce nom n'existe pas !

—Je vous demande pardon, monsieur le maire.

—Mais alors il doit être excessivement rare !

—Oh ! oui, a répondu M. Gois ; rare comme la *merle blanc*.

Liste des Lettres.

Mlle-Orléans, 24 novembre 1867.

Les bureaux sont ouverts tous les jours, pendant la semaine, de 8 heures du matin à 4 heures de l'après-midi, et le dimanche de 9 h. à midi.

A

Abadie J M — Allais A — Allais Scethenne — Arty A Mme — Aldora A S — Auriole V — Arcainad A — Aurimme Jean — Audifer Français — Abadie Jos

B

Blanchard D — Batailie Jacques — Brabil A Mlle — Blanchard Pierre — Bailard Henry — Bolard F — Baste Angelo — Bernard Vve Mme — Biasse Eugène — Bergerou Alfred — Boudet J — Boisbiance J — Bourg G J — Bourgeon A — Boulier A Mme — Bouny Eusèbe — Bourgeois J — Boulogne J — Bess F S

C

Calerol P — Cantrelle A S — Chollet Mme — Catour M — Collette S — Calderaro G A — Carrere J P — Charron Mme — Cavalin (Morand — Carrere C — Charat J — Carrere C — Cazaux Mme — Clerc (av-cat) — Chaud Philippe — Chevaud A — Cleyet jeune — Cazin — Cerf Hurel — Cogin — Cloteio D — Courbe Cast — Cornet Philippe — Cassen W — Coumetat C

D

Dallard Emile — Davis J — Darcoux J Mme — Davit Paul — Devise E Mme — De Pottville L — De Montaire P Mme — Delaplace Alfred — Dudon F E — Delabaye E A — De Sagi Mme — Dedieux Joseph — De Verasse L Mlle — De Pradas José — De Mas Ma — De Reigne C — Dauvergne C R — Dervis Augustin — Dusto S — Diez M G — Dandoux J A — Dent Mme — Dour J E — Dandoux P — Donto Mme — Dominguez S J — Dacos P Vve — Dubuon Louis — Dafelin S — Dacos V Mlle — Dubarat Martial — Dupas J van — Dorres P Mme — Dubamel — Dafaut — Dabadie J Mme

E

Eanard Charles

F

Fanse J E — Fiquet Octave — Fabbrini C — Fenton Joseph — Ferrara Antonia — Fortin S M — Fortal E — Fours Joseph — Fournier Jean

G

Grand Léon — Garnier Louis — Gagliardo Guiseppe — Gaudi Marie — Grandjean G W — Garcia Placido — Gaudin — Gigaud Jean — Giuriangelo G — Gaudin Pierre — Gonzalez Mateo — Gedio B — Gaudin C — Gaudin W

H

Hautmail Augustin

J

Janin Louis — Jacquemin E Mme — Jacquemin E Mme — Jourdain J S V — Jaurrando Francis — Jullouin Mlle

L

Lambert Bernard — La Tribe H M — Lebeau J B — Lamontarie Alex — Lafarge A — Lebrun F — Lahaure Zenon — Ladevaze A F — Lavaud Jean — Lacroix Louis — Lacroix Pierre — Lafarge Louis — Lebrun Jules — Levy Jacques — Le Blanc Antoine — Lebrun E Dr — Lebrun Jules — Lebrun E — Lemier O — Le Carpentier Va — Le Fort M — Le Fort Mme — Le'ordr E Mme — Leurell Hazet — Lopez E Mme — Lopez E Mme — Lemon A

M

Martin Manuel — Masson Eugène — Mace Léon — Mazuel Felix — Mary Antoine — Marcoulet Mme — Marcelle — Marbeau J — Marcelle — Mangey E — Michenon C — Mazoyer — Mouton — Gérard E Dr — Mira M — Montier Mme — Moreau Eugène — Moulotr S

N

Napoleon D — Nurcaria Leva — Nivrolle E Mme — Nelson Jules — Serra Jos

O

Oudin Vve Mme

P

Pambuil Jos — Pagnon Mme — Papot Mme — Papotel E Jeune — Pesteau Louis — Pinto A M — Pinto Jos — Pinto A — Philippe Mme — Pinto Jos — Pinto A — Pinto J — Pinto B — Prudhomme F S

Q

Quillon

R

Rainbond Louis — Rendo Antonio — Rosan — Rivelle Giuseppe — Rivelle Antonio — Rascovet M Mme — Rebiso — Ruchonne — Rodriguez Jos — Rodriguez Jos — Rouvel L — Rouvel J C — Rouvel G F

S

Sorrel J — Sorrel Sorvor — St Aurin — Sorrel Renaud — Sorrel Valmin

T

Tomatino L — Tribaut (Diego) — Tribaut Mme — Tribaut — Tribaut Mme — Tribaut — Tribaut — Tribaut